

# Extrait de délibération

## Comité syndical 30 janvier 2023–Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le trente janvier à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
M. Chevalier Eric a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24 janvier 2023  
 Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants  
 Présents : 11 titulaires, 5 suppléants  
 Absents, excusés : 20 titulaires, 26 suppléants  
 Votants : 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier	RICHARD Françoise	
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, BRESCIA Nathalie	BACLE Jérôme, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude, GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, PARNAUDEAU Guillaume,	SICAUD Mickael	
Val de Gâtine	CHAUSSERAY Francine, BIRE Ludovic	RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danielle, ATTOU Yves, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal.	DELIGNE Thierry, BECHY Sandrine, DUMOULIN Guillaume	

## Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec AIR

L'entretien des locaux du bâtiment du Pays de Gâtine est assuré par AIR (groupement économique solidaire) dans le cadre d'un contrat de mise à disposition d'un agent conclu entre le Pays de Gâtine et l'association intermédiaire AIR, membre du groupe. Le contrat de mise à disposition de Mme Géraldine Bossard se termine le 31 décembre 2022. Il convient par conséquent de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 juin 2023. L'association AIR nous propose les mêmes conditions de recrutement soit : Nombre d'heures semaine : 10h

- Salaire de base : 11.27 € brut/heure
- Coefficient (gestion administrative et charges) : 1,95
- soit coût horaire facturé : 21.98 €
- Pas de frais d'ouverture de compte
- Prise en charge des équipements de sécurité (chaussures...)
- Prise en charge de la visite médicale et de 50% de la mutuelle

**Le Comité syndical autorise le Président à :**

- renouveler et signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec l'association intermédiaire AIR selon les conditions mentionnées ci-dessus, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023
- régler les charges afférentes correspondant au salaire brut de l'agent, charges patronales et frais de gestion de l'association.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme

Le Président  
 Didier GAILLARD